



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Côte d'Ivoire

Question au Gouvernement n° 3157

Texte de la question

CÔTE D'IVOIRE

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Guibal, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. Jean-Claude Guibal. Monsieur le ministre de la défense et des anciens combattants, l'arrestation de Laurent Gbagbo par les forces républicaines de Côte d'Ivoire - et non par d'autres, comme certains voudraient le faire croire - a valeur de symbole pour la Côte d'Ivoire et pour l'Afrique tout entière,

Que celui qui a gagné les premières élections libres dans ce pays depuis dix ans puisse enfin, même après quatre mois et demi de guerre civile, exercer le mandat pour lequel il a été élu, prouve avec éclat que, par-delà les confrontations ethniques, la démocratie est possible en Afrique.

Je tiens tout particulièrement à saluer le rôle de la France qui a su, à cette occasion, être à la hauteur de sa vocation et de son histoire : sous l'impulsion de Nicolas Sarkozy, elle a pris l'initiative, conjointement avec le Nigéria, de la résolution 1975 du Conseil de sécurité des Nations unies.

Je tiens tout autant à dire combien nous pouvons être fiers du comportement exemplaire de nos soldats, qui ont su agir de façon décisive sans jamais sortir du cadre de leur mission et sans que l'on ait eu à déplorer le moindre mort ou le moindre blessé. Ils méritent que nous leur rendions un hommage unanime.

Je forme maintenant des vœux de plein succès pour le président Alassane Ouattara, afin qu'il puisse, après la fin des violences, engager le processus de réconciliation nationale et de reconstruction économique indispensables pour l'avenir de la Côte d'Ivoire et du peuple ivoirien.

Monsieur le ministre, pouvez-vous faire le point devant la représentation nationale, sur la situation en Côte d'Ivoire ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense et des anciens combattants.

M. Gérard Longuet, *ministre de la défense et des anciens combattants*. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le Premier ministre, François Fillon, vient, en termes excellents, de faire le point sur la situation en Côte d'Ivoire, en répondant à la question de M. Ayrault,

Je veux toutefois vous apporter, monsieur le député, quelques précisions complémentaires.

La force Licorne avait deux mandats.

Le premier consistait à protéger nos ressortissants ainsi que ceux qui faisaient confiance à la protection de l'armée française. Ce mandat a été totalement respecté : si l'on excepte deux de nos compatriotes enlevés récemment au Novotel d'Abidjan, aucun ressortissant français n'a eu à souffrir physiquement de la situation d'instabilité absolue ouverte par l'obstination de l'ancien président Gbagbo à ne pas reconnaître sa défaite.

Le deuxième mandat de la force Licorne consistait à se mettre à la disposition des troupes de l'ONUCI, en tant que de besoin et à la demande exclusive des Nations unies et de son Secrétaire général, afin que les armes lourdes ne soient pas l'arbitre d'un débat ivoiro-ivoirien qui aurait dû rester un débat civil - seule l'obstination de l'ancien président a empêché qu'il en soit ainsi. L'intervention de la force Licorne a rendu possible la réduction du rôle des armes lourdes et permis aux soldats du président élu de se saisir de la personne de l'ancien président Gbagbo. Cette mission est donc totalement accomplie.

À l'heure qu'il est, Licorne a pour mission de se replier sur ses bases et, dans le cadre des accords, de se retirer progressivement, la sécurité revenant. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes UMP et NC.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3157

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 13 avril 2011